

Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CA 191113-02

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu l'avis favorable du Conseil Scientifique dans sa séance du 7 novembre 2013
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 19 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 18 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - 1 abstention

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le dossier de candidature de M. Jim K. HAMMITT dans le cadre de l'appel à projets IDEX – Chaires d'attractivité (TSE).

Toulouse, le 22 novembre 2013

Le Président,

